

ZAC DU QUARTIER DURABLE DE LA PLAINE DE L'OURCQ

Commune de Noisy-le-Sec (93)



**Note complémentaire à l'étude d'impact suite à l'avis
de l'autorité environnementale du 17 septembre 2015**

SOMMAIRE

PREAMBULE	7
I – LE PROJET URBAIN RETENU	7
II – L'EAU, LE SOUS-SOL ET LES RISQUES NATURELS	15
A – RISQUE D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT	15
B – RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN	16
C – REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT	18
D – ETUDES GEOTECHNIQUES	18
III – LA POLLUTION DES SOLS ET LES RISQUES INDUSTRIELS	18
A – POLLUTION DES SOLS	18
B – RISQUES INDUSTRIELS	18
IV – LE PAYSAGE ET LES MILIEUX NATURELS	21
A – LE PAYSAGE	21
B – LES MILIEUX NATURELS	27
V – LA QUALITE DE L'AIR	34

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures

Figure 1 : Périmètre de la ZAC et secteurs opérationnels (Séquano Aménagement)	8
Figure 2 : Le site SAFT (Source : Atelier Myriam Szwarc), page 194 de l'étude d'impact	9
Figure 3 : Le site de la Passementerie (Source : Atelier Myriam Szwarc), page 194 de l'étude d'impact	10
Figure 4 : Des commerces en rez-de-chaussée et des logements sur les secteurs Sablière et Engelhard (Source : Atelier Myriam Szwarc), page 198 de l'étude d'impact	11
Figure 5 : Le site de Madeleine Ouest (phase 2) (Source : Atelier Myriam Szwarc), page 206 de l'étude d'impact	12
Figure 6 : Le site Madeleine Est (phase 3) (Source : Atelier Myriam Szwarc), page 206 de l'étude d'impact	13
Figure 7 : Le site port de Noisy (Source : Atelier Myriam Szwarc), page 207 de l'étude d'impact	13
Figure 8 : Les sites Triangle Ouest et Est (Source : Atelier Myriam Szwarc), page 208 de l'étude d'impact	14
Figure 9 : Zonage de l'aléa retrait-gonflement des argiles	17
Figure 10 : Extrait du plan des servitudes d'utilité publique (PLU)	19
Figure 11 : Extrait du plan d'état des lieux des réseaux d'adduction en électricité le long du canal de l'Ourcq (Bureau d'études ECCTA Ingénierie)	20
Figure 12 : Les espaces publics des secteurs Sablière et Engelhard (Source : IN SITU Paysagistes)	23
Figure 13 : Coupes de principes des aménagements le long du canal de l'Ourcq (Source : IN SITU Paysagistes)	24
Figure 14 : Synthèse des enjeux écologiques (source : BIOTOPE)	32
Figure 15 : TVB de la CCAE, extrait de la présentation aux aménageurs juin 2015 (URBAN-ECO, 2015)	33
Figure 16 : Fonctionnalité écologique (BIOTOPE, 2015)	33

Tableaux

Tableau 1 : concentrations mesurées dans la zone d'étude lors de la campagne in-situ (mai 2015)	34
---	----

AUTEURS DES COMPLEMENTS

Institut d'Écologie Appliquée
16 rue de Gradoux
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE
Réalisation : N. GABORIT, S. HUGUET
Cartographie : V. VAUCHEY

Volet de l'étude d'impact	Bureau d'études et coordonnées	Auteur(s) de l'étude
Paysage	IN-SITU 8, quai Saint-Vincent 69001 Lyon Tél : 04 69 85 19 50	F. LAZERT Y. CHABOD E. JALBERT
Programmation - Coordination urbaine	ATELIER MYRIAM SZWARC 43, rue Saint Maur 75011 PARIS Tél : 01.43.38.83.83	M.SZWARC
AMO Développement Durable	CAP TERRE 13 rue Colbert 78000 VERSAILLES Tél : 01 39 20 62 00	M. TABELLA
Faune-Flore	BIOTOPE Bassin Parisien 25 impasse Mousset 75012 PARIS Tel : 01 40 09 04 37	Y. CARASCO C. CARON
Hydraulique	BATT 12 avenu de Québec 91 965 VILLEBON-SUR-YVETTE	A. AUGEREAU C. BROGUET
Pollution des sols	BURGEAP Agence Île-de-France – site de Paris 27 rue de Vanves 92772 BOULOGNE BILLANCOURT cedex Tel : 01 46 10 25 70	S. COJEAN A. BARRITEAU
Qualité de l'air	CAP AIR 5 rue Jules Ferry 94 130 NOGENT-SUR-MARNE Tel : 01 48 71 90 10	F. CAPE B. FORESTIER

PREAMBULE

Dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC du Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec, l'étude d'impact a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale daté du 17 septembre 2015.

Il ressort de cet avis les éléments suivants :

- "Des enjeux environnementaux appréhendés, dans l'ensemble, de façon proportionnée dans le dossier,
- Le tableau de synthèse et de hiérarchisation des enjeux est apprécié,
- Les principaux effets temporaires et permanents du projet sur l'environnement sont identifiés et des mesures sont proposées,
- Sont appréciées également les études complémentaires réalisées depuis 2011 dans les domaines suivants : pollution des sols, étude de déplacement avec modélisation des flux existants et des flux projetés, analyse de la qualité de l'air, étude acoustique de bonne qualité,
- Les éléments sur le contexte écologique du projet, les zonages réglementaires d'inventaire et de protection et les continuités écologiques sont bien étudiés, un diagnostic écologique est également fourni ce qui est apprécié,
- Pertinence de l'échelle étudiée pour la gestion des déchets de chantier, prise en compte des projets prévus le long de la RN 3 et du canal de l'Ourcq,
- L'analyse des effets cumulés est traitée correctement, la pertinence de la mesure de coordination entre les chantiers des différents projets est soulignée,
- Le résumé non technique est assez clair et suffisamment détaillé pour permettre au public de bien s'approprier le dossier."

La présente note a pour but d'apporter des compléments en réponse à cet avis.

I – LE PROJET URBAIN RETENU

L'autorité environnementale souligne dans son avis (page 8) que la gare de triage de Noisy-le-Sec est indentifié comme site multimodal d'enjeu national au SDRIF et fixe des orientations réglementaires visant au maintien des équipements d'interface entre le rail et la route.

L'autorité environnementale indique que l'étude d'impact aurait pu prendre en compte ce site multimodal dans l'évaluation des nuisances induites.

Ce projet n'ayant fait l'objet à ce jour d'aucune étude soumis à avis de l'AE. Les nuisances induites par ce projet n'ont pas pu être prises en compte dans le complément d'étude d'impact de la ZAC du Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq.

Afin de répondre à une autre demande de l'Autorité Environnementale (page 8 de l'avis) plusieurs cartes de l'étude d'impact ont été reprises, agrandies et légendées ci-après, afin d'en faciliter leurs lectures et leurs compréhensions.

La carte ci-dessous vise à faciliter le repérage des différents plans de secteurs composant cette partie.

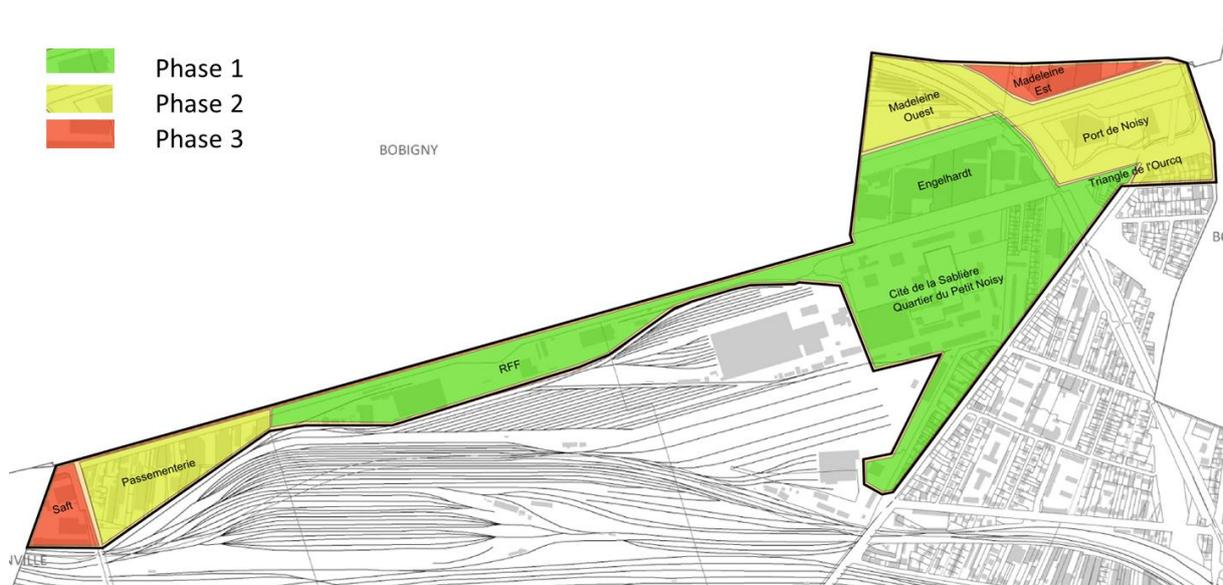


Figure 1 : Périmètre de la ZAC et secteurs opérationnels (Séquano Aménagement)

a) Le site SAFT : une vocation économique de premier ordre à confirmer

Il se situe à l'extrémité Ouest du projet. Le réaménagement du site SAFT a pour objectif de développer une zone d'activités comprenant notamment du tertiaire autour d'un pôle majeur de transport. Quelques entreprises actuellement existantes seront maintenues dans le cadre du projet. Le développement du site SAFT a plusieurs vocations :

- rééquilibrer les emplois vers l'Est parisien par l'implantation de nouvelles activités accueillies sur ce pôle ;
- renforcer l'attrait paysager et urbanistique de cette entrée de ville de Noisy-le-Sec ;
- permettre l'amélioration des liaisons entre le Canal et le Plateau, notamment la Base de Plein Air et de Loisirs de la Corniche des Forts ;
- assurer la cohérence du projet avec celui développé en parallèle sur le même secteur par la commune limitrophe de Romainville. Les deux collectivités procéderont notamment à la valorisation de ce site via leurs aménageurs respectifs ;
- créer un projet ambitieux afin de répondre aux objectifs de développement des transports en commun au niveau du secteur ;
- permettre une dépollution du sol conformément aux préconisations réglementaires afin de donner une nouvelle vocation au site.

Le programme prévisionnel des constructions prévoit l'implantation de locaux d'activités pour une surface de 7 800 m² de SdP.



Figure 2 : Le site SAFT (Source : Atelier Myriam Szwarc), page 194 de l'étude d'impact

b) La Passementerie : une revalorisation économique et une préservation de l'habitat

Le carrefour de la Folie, qui délimite la zone SAFT à l'Ouest et le quartier de la Passementerie, situé à l'Est du site de l'opération, bénéficie déjà d'une bonne desserte grâce à trois lignes de bus. Dans le cadre des orientations affichées par le SDRIF, de nouveaux projets liés aux transports en commun viendront renforcer cette position stratégique : future gare tangentielle de la Folie et requalification de l'ancienne RN3 avec la création d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et le T Zen 3 qui passerait en tête Nord du site.

Le réaménagement du site de La Passementerie vise à développer une zone d'activités économiques de façon à répondre à plusieurs enjeux :

- préserver la mixité du tissu urbain entre activités et habitat ;
- restructurer et revaloriser les activités de cet espace (réalisation d'ateliers d'artisanat, en cohérence avec les logements situés à proximité) ;
- résoudre les problèmes d'inconfort, de vétusté et d'insalubrité pour rendre attractifs les logements du secteur.

Le programme prévisionnel des constructions sur le site de La Passementerie prévoit la mise en place de 700 m² de SdP dédiée à des commerces, 15 400 m² de SdP dédiés à des locaux d'activité et 11 500 m² de SdP pour des bureaux, soit un total de 26 600 m² de construction (phase 2).



Figure 3 : Le site de la Passementerie (Source : Atelier Myriam Szwarc), page 194 de l'étude d'impact

c) La cité de La Sablière et les espaces connexes : un désenclavement et un renouvellement urbain du secteur

Sur ce secteur, une offre de logement y est déjà développée. Au vue de la composition urbaine actuelle, une nouvelle armature sera proposée pour rattacher ce grand ensemble immobilier au reste du territoire noiséen, et notamment au centre-ville et au pôle d'échanges RER E-T1 (TEN dans l'avenir).

Pour se faire, la rue Baudin sera prolongée et traversera le quartier jusqu'à l'ex RN3 et le canal de l'Ourcq, développant ainsi un axe Nord-Sud autour duquel une nouvelle offre de logements sera proposée. Il est prévu une circulation à double-sens sur le prolongement de cette voie, celle-ci sera ponctuée par des séquences différenciées d'aménagement (place publique, plateau traversant avec pincement sur une voie au niveau du groupe scolaire). Afin de réaliser cette opération de désenclavement, une barre d'immeuble (contenant 40 logements) actuellement présente sera démolie.

Le prolongement de la rue Baudin sera au cœur de l'animation urbaine du quartier (extension du groupe scolaire sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Noisy-le-Sec, aire sportive), créant ainsi divers lieux de centralité.

Une place publique marquera l'entrée du quartier depuis l'avenue Gallieni, une centralité sera créée sur l'ex RN 3 au niveau de l'arrêt du T Zen, et le prolongement de la rue à travers le secteur Engelhard offrira une percée visuelle sur la passerelle traversant le canal.



Figure 4 : Des commerces en rez-de-chaussée et des logements sur les secteurs Sablière et Engelhard (Source : Atelier Myriam Szwarc), page 198 de l'étude d'impact

d) La ZAE de la Madeleine : une requalification urbaine et un désenclavement

La Zone d'Activités Économiques de La Madeleine constitue aujourd'hui un secteur à l'image urbaine peu valorisante et représente une enclave, mal desservie par le réseau viaire local et située à l'écart du territoire de Noisy-le-Sec. Plusieurs enjeux sont assignés au réaménagement de cette zone.

Il convient de préciser que l'aménagement de la ZAE de la Madeleine se subdivise en deux secteurs :

- l'aménagement du secteur de la Madeleine Ouest programmé en phase 2 (2020-2024),
- l'aménagement du secteur de la Madeleine Est programmé en phase 3 (2025-2029),



Figure 5 : Le site de Madeleine Ouest (phase 2) (Source : Atelier Myriam Szwarc), page 206 de l'étude d'impact

Le programme prévisionnel des constructions prévoit l'implantation :

- à Madeleine Ouest : d'environ 238 logements familiaux calculé sur une base d'un logement moyen de 65 m² SDP sur une surface de 15 500 m² de SdP, 4 000 m² de SdP dédiés aux logements spécifiques, ainsi que des commerces pour 500 m². Le programme prévoit également la réalisation de parkings silos permettant de répondre au besoin en stationnement des futurs usagers du site tout en assurant un rôle de tampon vis-à-vis des nuisances sonores en bordure de la voie ferrée et de l'autoroute. La création d'une passerelle piétonne au-dessus du canal de l'Ourcq permettra de relier ce quartier à celui d'Engelhard et Sablière.

- à Madeleine Est : environ 74 logements familiaux calculés sur la base d'un logement moyen de 65 m² pour une superficie de 4 800 m² de SdP, 500 m² de SdP de commerces et 3 500 m² de SdP de bureaux.



Figure 6 : Le site Madeleine Est (phase 3) (Source : Atelier Myriam Szwarc), page 206 de l'étude d'impact

e) Le quartier du Port de Noisy : un développement des liaisons au canal de l'Ourcq

La concrétisation d'un pôle de loisirs sera recherchée sur cette zone en complément de l'enseigne Décathlon déjà présente ; un équipement nautique est envisagé. Le programme prévisionnel des constructions prévoit donc l'implantation de bâtiments en lien avec les loisirs et le sport pour une surface d'environ 15 000 m² de SdP, 800 m² de bureaux et 5 200 m² de commerces. Par ailleurs un espace public sera créé afin de permettre l'accès au canal.

 Pôle loisirs et sport



Figure 7 : Le site port de Noisy (Source : Atelier Myriam Szwarc), page 207 de l'étude d'impact

f) Les secteurs du triangle Ouest et Est de l'Ourcq

Situé en bordure de grands axes de circulation, facilement accessibles par les transports en commun actuels et futurs, les deux secteurs du triangle de l'Ourcq offre une grande capacité de construction à proximité d'importantes surfaces commerciales. Les enjeux de requalification de ces secteurs sont la revalorisation du front bâti et de l'une des entrées de Ville de Noisy-le-Sec.

Le programme prévisionnel des constructions prévoit :

- Triangle Ouest : édification d'une activité de type résidence hôtelière. Le programme de construction présente 500 m² de SdP de commerces et environ 6 200 m² de SdP de logements spécifiques,
- Triangle Est : 2 700 m² de SdP de commerces, et 15 000 m² de SdP de bureaux.

 Bureaux  Équipement hôtelier



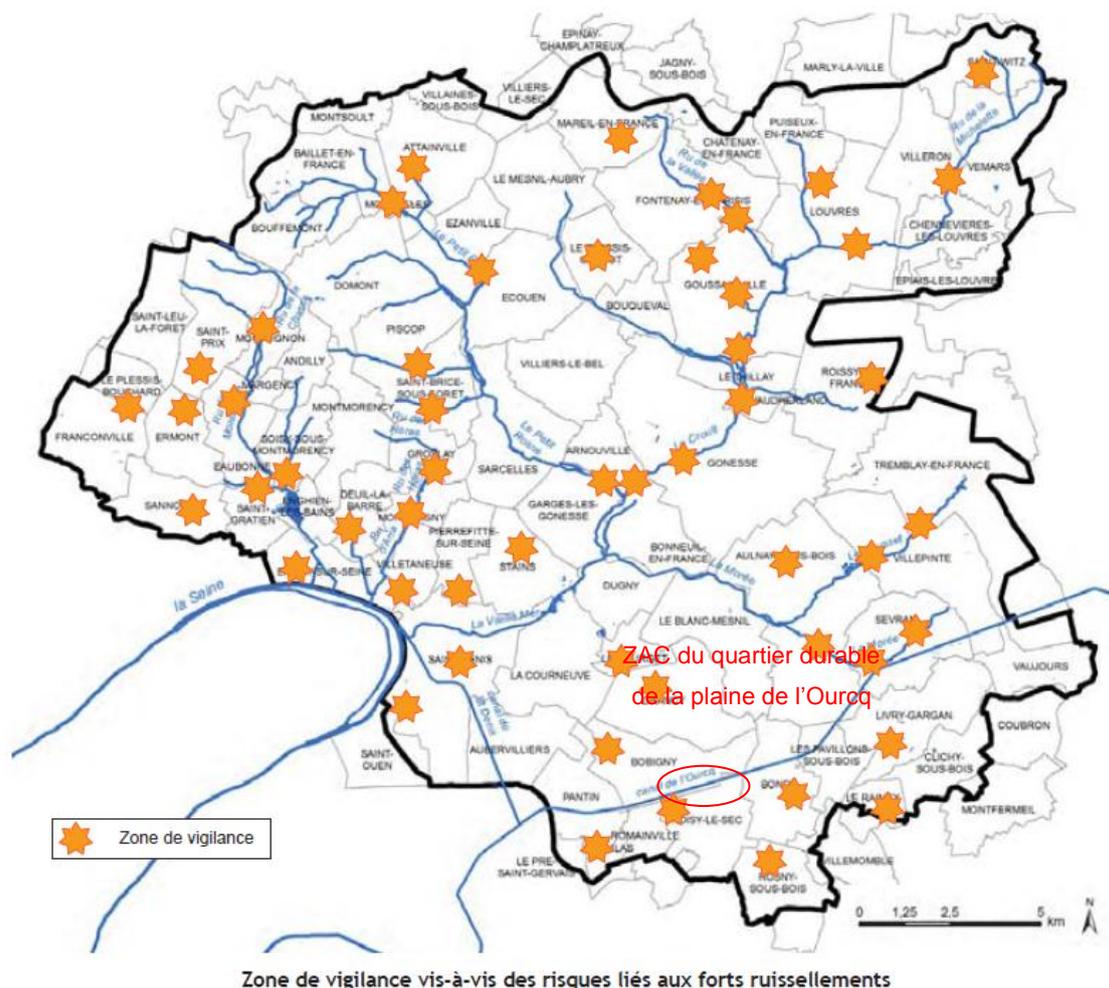
Figure 8 : Les sites Triangle Ouest et Est (Source : Atelier Myriam Szwarc), page 208 de l'étude d'impact

II – L'EAU, LE SOUS-SOL ET LES RISQUES NATURELS

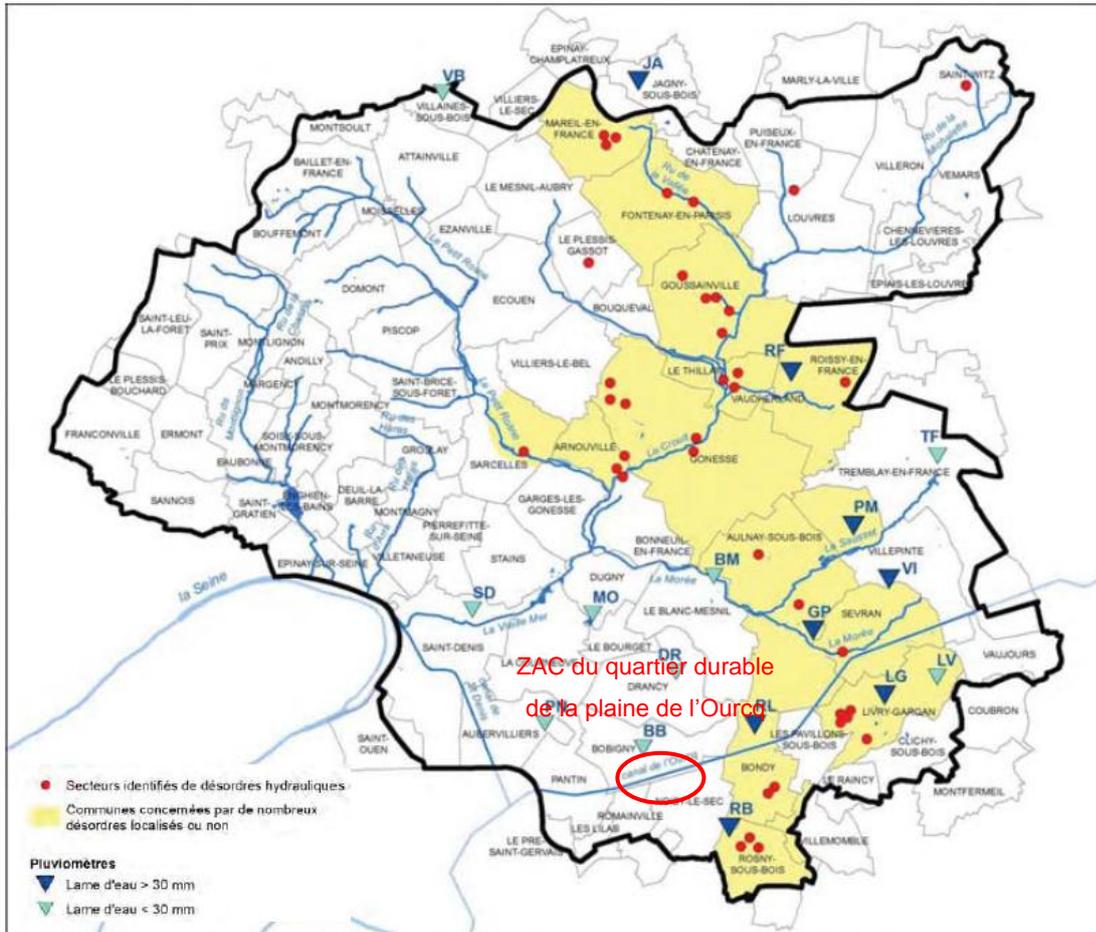
A – RISQUE D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT

En page 4 de l'avis, l'autorité environnementale s'interroge sur l'exposition du site au risque inondation. Ce point est explicité ci-après.

Concernant l'analyse des enjeux environnementaux et notamment le risque d'inondation par ruissellement, la majeure partie de la ZAC du Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq ne se situe pas dans une zone de vigilance vis-à-vis des risques liés au ruissellement comme le montre la carte issue du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (Etat des lieux - chapitre 5.4.4. - p51). Seule une zone de la ZAC située à la limite Nord Ouest en limite communale avec Romainville semble concernée par la vigilance.



Mais, la carte présentée ci-après ne présentant aucun dégât pour l'orage exceptionnel du 19 juin 2013 sur la commune de Noisy-le-Sec (cf. Etat des lieux du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer - chapitre 5.4.1.- p49), c'est pourquoi, il a été indiqué dans l'étude d'impact que le projet de ZAC du Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq n'était pas situé dans une zone d'inondations liées au ruissellement.



Communes concernées par des dégâts lors de l'orage du 19/6/2013 (source : DEA93/SlAH)

B – RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

En page 5 de l'avis de l'autorité environnementale, des précisions sont attendues concernant la position du site par rapport à l'aléa retrait-gonflement des argiles, celles-ci sont apportées dans le paragraphe suivant.

Le projet se situe dans une zone d'aléa faible à moyen, avec une proportion importante en zone d'aléa moyen, vis-à-vis du retrait-gonflement des argiles, comme le montre la figure suivante.

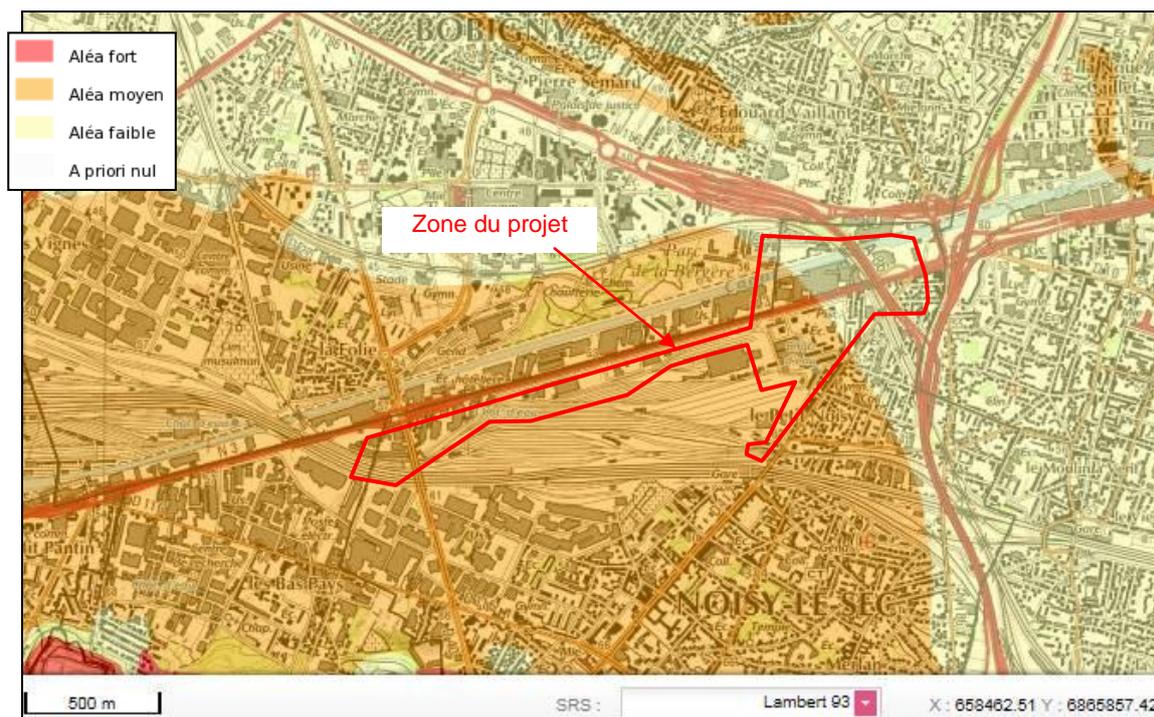


Figure 9 : Zonage de l'aléa retrait-gonflement des argiles

Selon le rapport du BRGM sur la cartographie de l'aléa retrait-gonflement en Seine-Saint-Denis, le niveau d'aléa des formations superficielles rencontrées dans la zone du projet est récapitulé ci-dessous :

Formation	Code	Niveau d'aléa
Remblais	R	faible
Eboulis marno-gypseux	E	moyen
Alluvions récentes et anciennes	Fy	faible
Marnes infragypseuses	e6e	moyen
Sables de Monceau	e6e	faible
Calcaire de Saint-Ouen	e6d	faible

Niveau d'aléa retrait-gonflement par formation

Ce niveau d'aléa est estimé à partir de la susceptibilité de la formation (pourcentage d'argile gonflante, indice de plasticité) et du nombre de désordres recensés.

Il convient de préciser que ce risque n'existe que si l'horizon est susceptible de subir des variations de teneur en eau, et donc uniquement en subsurface ou en cas d'interventions humaines dans la zone d'influence géotechnique (infiltration des eaux de ruissellement, modification du régime d'écoulement de la nappe).

C – REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

En page 5 de l'avis, l'autorité environnementale souligne l'existence d'un nouveau règlement d'assainissement départemental adopté en février 2014 et indique que le projet devra s'y conformer.

Il est ici précisé, que le projet d'assainissement de la ZAC sera bien conforme au règlement départemental de Seine-Saint-Denis approuvé en février 2014.

D – ETUDES GEOTECHNIQUES

En page 8 de l'avis, l'autorité environnementale s'interroge sur l'absence d'actualisation des données géotechniques.

Il est ici précisé concernant la réalisation d'études géotechniques que des investigations sous maîtrise d'ouvrage des promoteurs ont eu lieu dans le courant de l'été 2015 sur le secteur Engelhard, les résultats viennent d'être obtenus et sont actuellement en cours d'analyse.

Ces études seront complétées par l'aménageur sur le volet espaces publics.

Concernant les autres secteurs, les études seront réalisées au fur et à mesure des acquisitions foncières et en lien avec les opérateurs désignés pour la réalisation des projets immobiliers.

III – LA POLLUTION DES SOLS ET LES RISQUES INDUSTRIELS

A – POLLUTION DES SOLS

En page 6 de l'avis, l'autorité environnementale indique qu'il conviendra au maître d'ouvrage de s'assurer de la mise en compatibilité des sols avec l'usage résidentiel prévu.

Il est ici précisé que les promoteurs et opérateurs désignés sur la ZAC du Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq s'assureront de la compatibilité du sol avec l'usage futur des lots de même que Séquano en tant que maître d'ouvrage des espaces publics.

B – RISQUES INDUSTRIELS

En page 6 de l'avis, l'autorité environnementale indique que les liaisons électriques souterraines traversant la ZAC le long du canal de l'Ourcq ne sont pas reportées sur le plan des servitudes d'utilité publique (page 129 de l'étude d'impact).

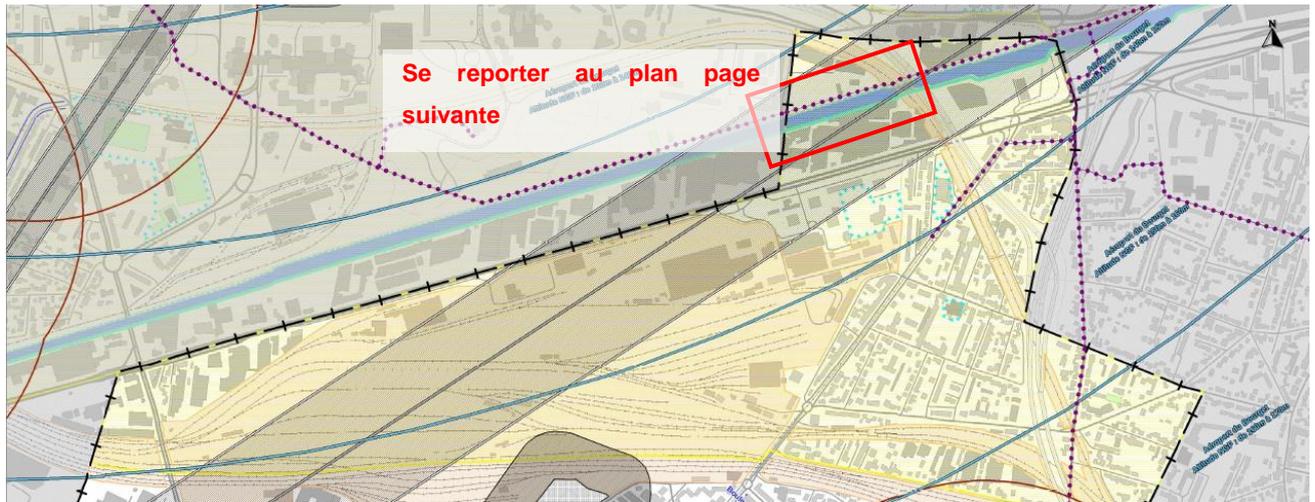


Figure 10 : Extrait du plan des servitudes d'utilité publique (PLU)



L'extrait de plan ci-dessous, correspondant à la zone encadrée en rouge sur le plan des SUP, est issu du diagnostic du BET VRD de l'opération réalisé en mars 2015. Il fait apparaître le réseau électrique identifié le long du canal de l'Ourcq.

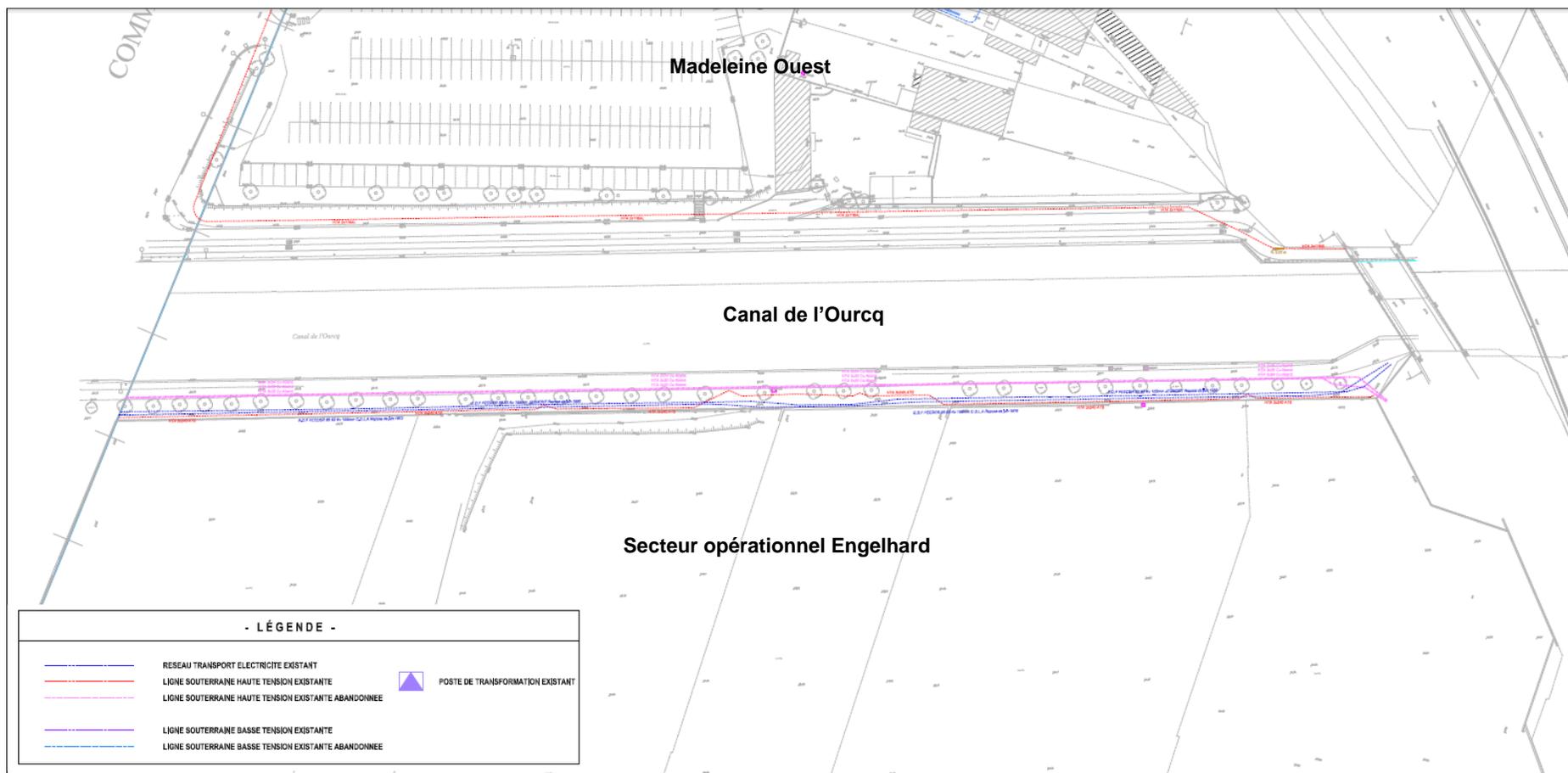


Figure 11 : Extrait du plan d'état des lieux des réseaux d'adduction en électricité le long du canal de l'Ourcq (Bureau d'études ECCTA Ingénierie)

IV – LE PAYSAGE ET LES MILIEUX NATURELS

A – LE PAYSAGE

En page 6 de l'avis, l'autorité environnementale souligne l'existence d'une charte des paysages, des usages et de l'aménagement à l'échelle du canal de l'Ourcq dont il conviendrait de reprendre les grands principes. Par ailleurs une analyse paysagère du site par rapport aux points hauts, notamment depuis les tours de la cité de la Sablière aurait été souhaitable.

1) Charte du canal de l'Ourcq – grand gabarit

D'après site internet APUR

Dans sa partie "grand gabarit" qui s'étend de Paris aux Pavillons-sous-Bois, la Plaine de l'Ourcq connaît une transformation urbaine sans précédent qui va s'intensifier en cohérence avec les objectifs du SDRIF, l'arrivée de nouvelles gares, la requalification de l'ex-RN3 et le Contrat de développement Territorial (CDT) Est Ensemble qui en fait un lieu d'engagement de "la fabrique du Grand Paris".

Dans ce contexte, l'ensemble des collectivités concernées par ce territoire ont souhaité se doter d'une charte du paysage, des usages et de l'aménagement du canal de l'Ourcq dans sa partie "grand gabarit" lors de la conférence de l'alliance "l'Ourcq en mouvement", de juin 2013. La charte a été réalisée dans un cadre partenarial par l'APUR et elle est le résultat d'une réflexion collective menée par Est Ensemble, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis, la ville de Paris en lien avec les communes de Pantin, Bobigny, Romainville, Noisy-le-Sec, Bondy et les Pavillons-sous-Bois (parue en septembre 2014).

La charte est conçue comme un outil pour la construction d'un projet commun sur le canal. La charte comprend quatre volets :

- Une vision commune des "identités" du canal,
- Des objectifs pour l'aménagement intégrant plusieurs temporalités, court, moyen, long terme,
- Une vision prospective intégrant des actions territorialisées prenant appui sur les dynamiques locales engagées et d'autres nouvelles,
- L'organisation d'une "gouvernance" partagée autour du canal et les initiatives spécifiques propres à chaque collectivité.

Afin de répondre à l'objectif "le canal de l'Ourcq visible dans le grand paysage de la métropole", trois actions sont proposées :

- renforcer les continuités de grands arbres d'alignement pour créer des repères paysagers vus de loin,
- accompagner les polarités futures par des repères bâtis,
- maintenir des vues depuis le canal vers le grand paysage, les coteaux et les repères bâtis du territoire.

Par ailleurs, le canal de l'Ourcq est reconnu au Schéma Régional de Cohérence Écologiques (SRCE) comme l'un des principaux corridors alluviaux en contexte urbain à restaurer pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle de corridor multifonctionnel combinant des milieux aquatiques, des formations herbacées et des continuités boisées, contribuant à toutes les sous-trames écologiques. Afin de faire du canal un site exemplaire pour la trame verte et bleue, il est proposé dans la charte de connecter les grands supports de continuité écologique et améliorer la fonctionnalité écologique actuelle du canal.

La ZAC du Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq a intégré ces différentes actions. En effet des percées visuelles dans la composition urbaine depuis la RN3 vers le canal permettent de donner à voir le canal. Un aménagement paysager des bords du canal est prévu en lien avec le verdissement des cœurs d'îlots et de leurs abords, les figures ci-après illustrent la trame verte du projet. L'aménagement de la berge coté Engelhard prolonge le dispositif déroulé au droit de la ZAC Ecocité, selon les mêmes proportions d'emprises.

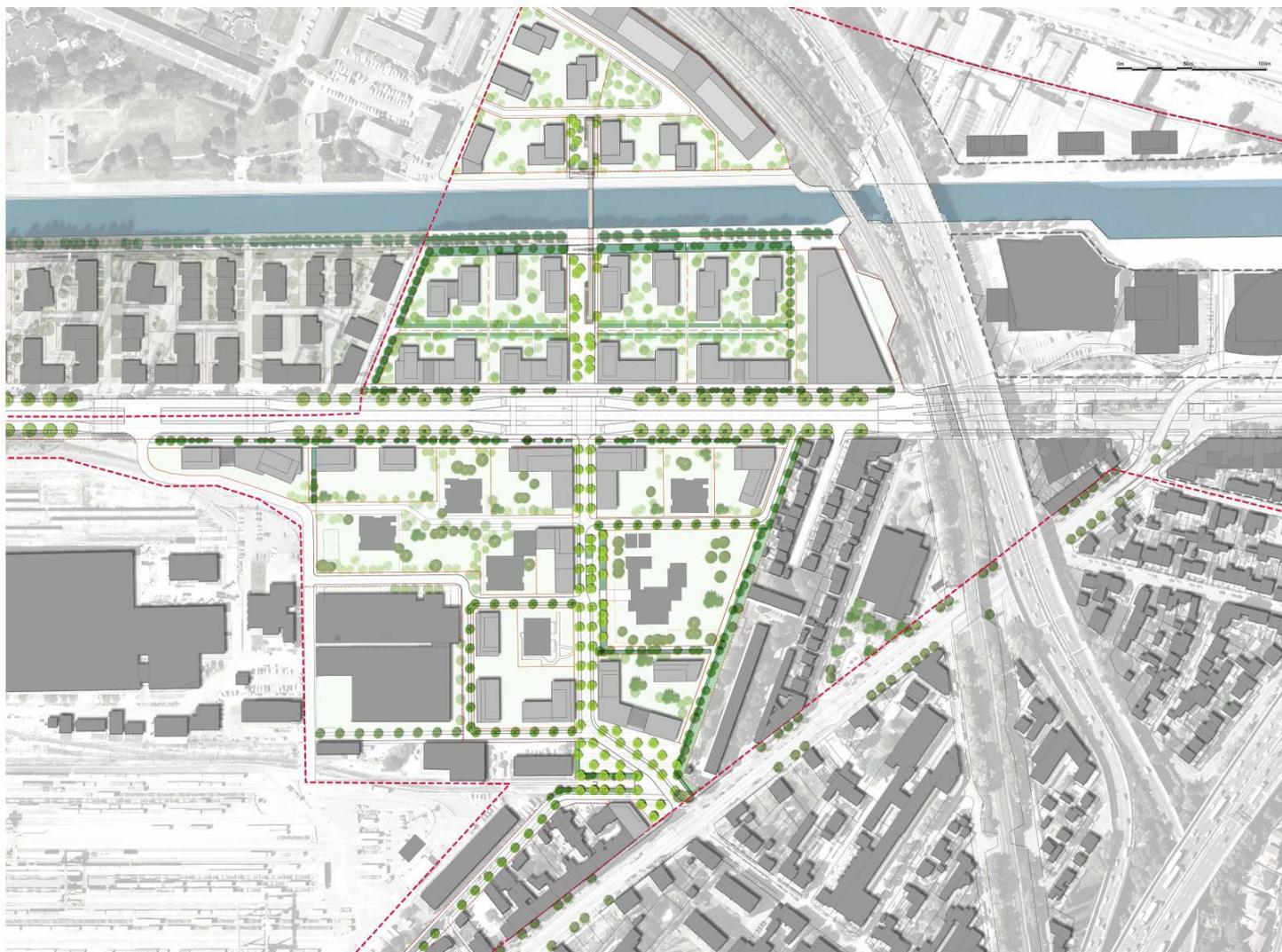


Figure 12 : Les espaces publics des secteurs Sablière et Engelhard (Source : IN SITU Paysagistes)

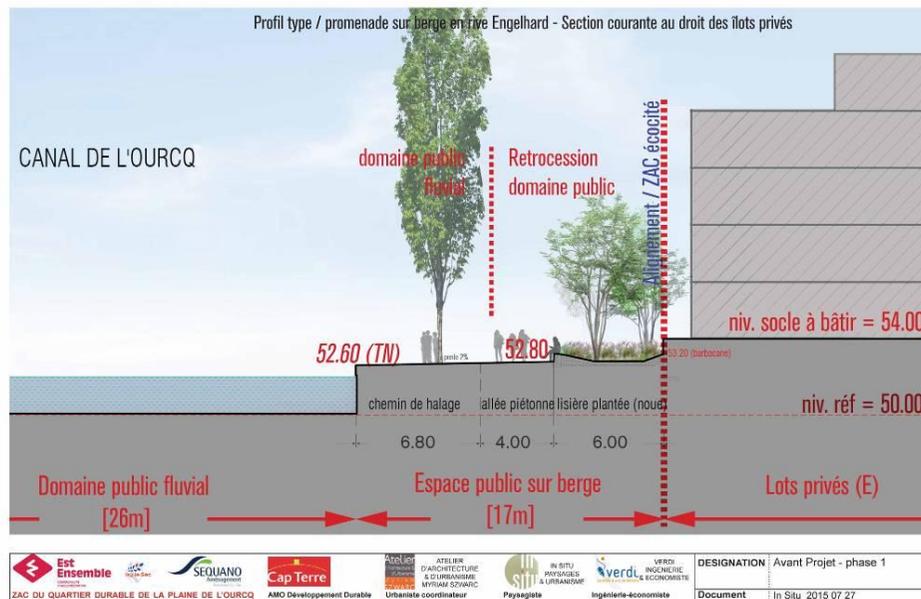
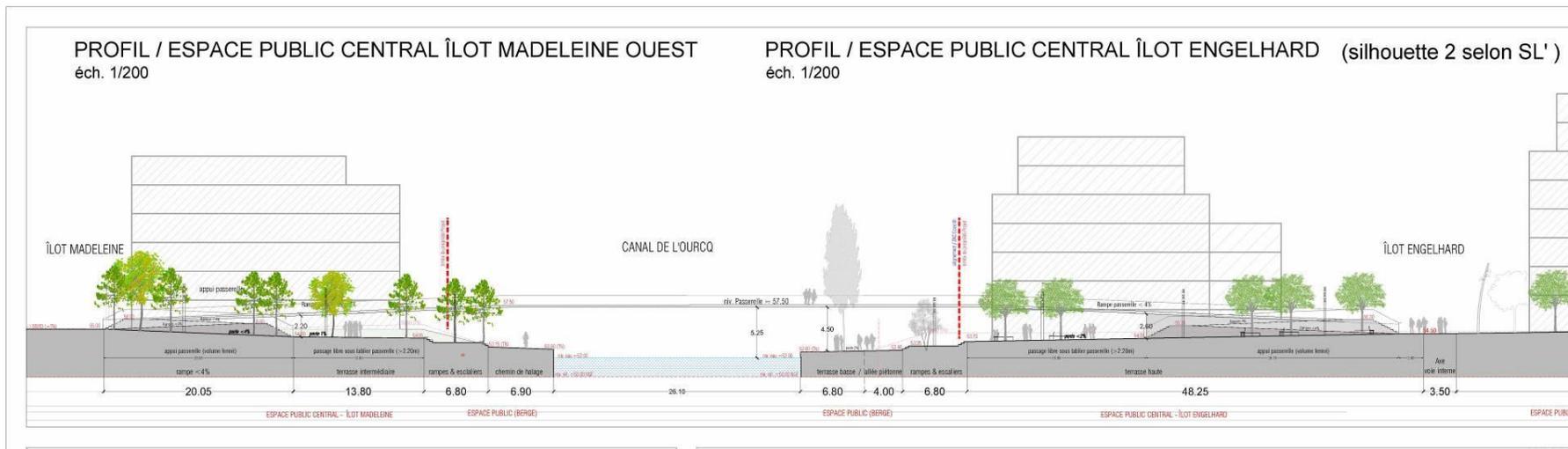


Figure 13 : Coupes de principes des aménagements le long du canal de l'Ourcq (Source : IN SITU Paysagistes)

2) Analyse paysagère de la ZAC du Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq

Le périmètre étendu de la ZAC du Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq offre plusieurs points remarquables depuis les villes voisines et au cœur même de l'opération.

Ainsi depuis la RN3/Rue de Paris et en quittant Romainville ce sont les fronts bâtis des immeubles de bureaux et d'activité sur les secteurs SAFT et PASSEMENTERIE qui cadreront les perspectives. Ces immeubles de 7 niveaux environ, à l'alignement de la rue marqueront la vocation économique du secteur partagé entre les communes de Romainville, Bobigny et Noisy le Sec.

La transition avec les rives de la plaine ferroviaire au sud de la RN3 sera réalisée par des activités nouvelles ou réhabilitées (secteur RFF) qui laisseront ouvertes des vues sur la Plaine ferroviaire mais participeront également à l'alignement des bâtis le long de la rue de Paris et face aux opérations de logements développées sur les terrains de Bobigny.

C'est dans la continuité du nouveau quartier de Bobigny, qui présentent un épandage de 6 à 10 niveaux, que s'inscrivent les secteurs d'habitat de Madeleine Ouest et Engelhard. Alors que les logements de Bobigny seront exposés face au canal et au dégagement du parc de la Bergère, il s'agit pour l'opération de la Zac du Quartier Durable de la plaine de l'Ourcq de constituer des vues entre secteurs d'habitat et de développer une diversité des perspectives au sein même des ilots.



Logements et nouvelle passerelle, ZAC du Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-Le-Sec

© Atelier Myriam Szwarc

Perspective d'ambiance non contractuelle

Les outils développés pour y parvenir consistent à coordonner les voies publiques et les masses bâties et suivant les opportunités imposer aux constructeurs des percées visuelle. Ce dispositif contribue à multiplier les échanges entre les domaines privés et publics mais aussi à jouer des complémentarités. Ainsi en bordure des espaces publics dédiés aux circulations douces et conduisant au canal des espaces privés intensément plantés seront développés sur le secteur Engelhard. Les hauteurs des bâtiments des secteurs dédiés aux logements de 4 à 8 niveaux permettent de faire pénétrer la lumière au cœur des voies et des ilots et contrastent avec les tours existantes de 14 niveaux qui constituent aujourd'hui les points remarquables du secteur de projet.

Cette profondeur sera également déclinée sur le secteur Sablière. Il s'agit d'ouvrir de nouvelles voies mais aussi de redéfinir les domanialités sur l'ensemble du secteur. Une place publique, conçue comme une articulation entre le tissu urbain existant et le futur Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq viendra ouvrir la ville constituée sur le futur quartier en proposant différents points d'animation (commerces, espaces verts...) et en s'accrochant à la future place Baudin qui en découle et la perspective associée qui invitera à regarder au loin en direction de la future passerelle et du canal de l'Ourcq.



Nouvelle place d'entrée de quartier, ZAC du Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-Le-Sec

© Atelier Myriam Szwarc

Perspective d'ambiance non contractuelle

Alors que des nouvelles grandes perspectives seront proposées depuis l'avenue Gallieni au sud de l'opération jusqu'à la rue de Paris : Le long de la rue Baudin prolongée et ses différentes séquences mais également le long de l'allée des jardins en limite du quartier pavillonnaire existant. Ce sont des cœurs d'îlots diversifiés qui offriront des nouvelles ambiances à dominante résidentielles mais aussi à vocation d'équipement autour de la nouvelle école et son parvis dégagé. Dans cette nouvelle configuration les tours retrouveront une adresse entre les différents lots de logements. Elles seront pour certaines perçues en second plan et pour d'autre adressée directement depuis la voie publique, cette pluralité de situation générera une diversité bien que les bâtiments soient identiques.

De plus, les vues depuis les points hauts tel que les tours de la Sablière vers le paysage de la ZAC ne seront pas obturées par des édicules techniques sur les toitures. Toitures qui ont vocation au travers des prescriptions à l'échelle de la ZAC à accueillir des panneaux de production d'eau chaude sanitaire combinés avec des toitures plantées et ainsi devenir de véritables éléments du paysage de la ZAC. Aussi le travail sur la cinquième façade viendra accompagner la qualité voulue pour les espaces publics de la ZAC permettant un véritable confort visuel depuis les vues en hauteur qu'elles soient dans le périmètre de la ZAC, à l'image des tours de la Sablière, ou bien depuis des points topographiques dans un périmètre plus lointain.

Les projets qui seront élaborés à l'est de l'A86 seront particulièrement exposés en considérant les grands dégagements générés par les infrastructures en présence. Cette exposition sera mise à profit pour développer des programmes d'équipement Hôtelier, tertiaires et à vocation ludique et sportives. Au-delà de l'exposition la présence du canal déjà aménagé par la Ville de Noisy constitue un atout pour développer l'attractivité de ce secteur.

B – LES MILIEUX NATURELS

En page 6 de l'avis, l'autorité environnementale aurait souhaité que soient précisées les méthodes de prospections et d'inventaire utilisées. Elle relève par ailleurs plusieurs espèces observées à proximité de l'aire d'étude en juin et juillet 2015 d'après la base de données naturalistes CETTIA-IDF. Elle souligne également que les résultats des inventaires auraient gagné à être présentés sur des cartes afin d'identifier les éventuelles zones à enjeu.

1) Méthodes de prospections

Les prospections réalisées ont eu pour objet de détecter les composantes majeures du milieu naturel (flore et végétations, faune) à prendre en compte dans la définition du projet. Les inventaires réalisés ont permis d'évaluer les enjeux écologiques, ils ne sont toutefois pas exhaustifs.

Le tableau suivant indique les aires d'étude et les dates de réalisation des inventaires de la faune et de la flore sur le terrain dans le cadre du projet.

<i>Dates et conditions météorologiques des prospections de terrain</i>	
<i>Dates des inventaires</i>	<i>Aires d'étude, conditions météorologiques et commentaires</i>
12/11/2014	Aire d'étude : prédiagnostic portant sur l'ensemble des groupes de la faune Ensoleillé, doux, vent faible
13/05/2015	Aire d'étude : points d'écoute oiseaux nicheurs et inventaire des reptiles Dégagé puis quelques passages nuageux, 12-20°C, vent faible
18/06/2015	Aide d'étude : inventaire flore, habitats, insectes, reptiles Couvert, bruine intermittente, vent de Nord-Ouest 20 km/h, 19 degrés.
25/06/2015	Aire d'étude : transect et points d'écoute nocturne des chauves-souris à l'aide d'un enregistreur manuel 27 à 20°C, vent faible à nul

2) Méthodes d'inventaires et difficultés rencontrés

Prédiagnostic écologique

L'inventaire mené à l'automne 2014 a permis d'établir un prédiagnostic identifiant les enjeux et les espèces potentielles.

Dans ce contexte, l'expertise de terrain a consisté essentiellement à évaluer les potentialités de présence pour les différents groupes de la faune, sur la base des milieux présents dans l'aire d'étude : les espèces observées ont toutefois été notées et intégrées à la synthèse des données. Par ailleurs, l'ensemble des références bibliographiques disponibles concernant la faune a été pris en compte dans l'analyse.

Inventaire de la flore et des habitats naturels

Sur le terrain, la végétation est considérée comme le meilleur indicateur de reconnaissance des habitats naturels de par son caractère intégrateur permettant de synthétiser les conditions de milieux et le fonctionnement de l'écosystème. Une reconnaissance floristique des structures de végétation homogènes a ainsi été menée sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée afin de les rattacher à la typologie CORINE BIOTOPES à l'aide des espèces végétales caractéristiques de chaque groupement végétal.

L'expertise de terrain a eu pour but de cartographier les habitats patrimoniaux présents sur le site et de localiser les espèces protégées, patrimoniales et exotiques envahissantes.

Inventaire des insectes

L'objectif principal de ces inventaires est de recenser les espèces rares et/ou protégées présentes sur l'aire d'étude. Les dates de prospection concernant les insectes se sont situées pendant les périodes d'activité et d'émergence des adultes.

Odonates

Les odonates ont été recherchés autour des différents milieux aquatiques du site, aux périodes les plus favorables de la journée (après-midi), où les individus adultes sont les plus actifs. Les prospections ont porté sur les adultes. Les larves de libellules n'ont pas été étudiées. Lorsque cela était nécessaire, les libellules adultes ont été capturées à l'aide d'un filet à papillons et directement identifiées sur le terrain. Autrement, l'identification s'est faite à l'aide de jumelles.

Papillons de jour

Les papillons de jour ont été recherchés dans les différents milieux du site, aux périodes les plus favorables de la journée (après-midi), où les individus sont les plus actifs.

Les lépidoptères diurnes ont été observés à vue lorsque cela était possible. Les espèces, dont l'identification est délicate, ont été capturées puis identifiées sur le terrain avant d'être relâchés.

Orthoptères

Les orthoptères ont été recherchés à l'œil nu (chasse à vue) dans l'ensemble des milieux présents sur le site. Les individus capturés ont été identifiés directement sur le terrain, puis relâchés.

Inventaire des reptiles

La présence de reptiles sur un site est difficile à mettre en évidence. Les reptiles ont été recherchés au moyen d'une prospection visuelle ciblée au niveau des habitats favorables, sur l'ensemble des secteurs accessibles de l'aire d'étude.

Inventaire des oiseaux

Les oiseaux nicheurs ont été inventoriés à l'occasion d'un passage unique début mai : à cette période, la plupart des espèces migratrices sont de retour sur leurs sites de nidification, et certaines espèces sédentaires se manifestent encore par le chant. 10 points d'écoute d'une durée de 10 minutes ont été réalisés au sein de l'aire d'étude entre le lever du soleil et le milieu de la matinée, répartis sur l'ensemble des milieux présents. Les observations d'espèces patrimoniales réalisées en dehors de ces points ont été notées et localisées.

Inventaire des chauves-souris

L'inventaire des chauves-souris s'appuie sur des écoutes nocturnes à l'aide d'un détecteur d'ultrasons, l'Echometer EM3 (développé par Wildlife Acoustics).

Le détecteur EM3 est la version portable du SM2Bat et permet la reconnaissance en temps réel des chauves-souris. Il est possible d'écouter les signaux en hétérodyne, en expansion de temps ou en division de fréquence et de visualiser simultanément le spectrogramme. Les contacts de chauves-souris peuvent également être automatiquement enregistrés pour être ensuite analysés et identifiés sur ordinateur.

Les inventaires ont été réalisés sur la base d'un parcours pédestre nocturne. La localisation du transect a été choisie de manière à couvrir l'ensemble des milieux favorables aux chauves-souris au sein de l'aire d'étude.

❖ Détermination du signal et identification des espèces

Les chiroptères perçoivent leur environnement par l'ouïe et en pratiquant l'écholocation. A chaque battement d'ailes, ils émettent un cri dans le domaine des ultrasons, à raison de 1 à 25 cris par seconde. L'écoute des ultrasons au moyen de matériel spécialisé permet donc de détecter immédiatement la présence de ces mammifères.

Chaque espèce présente des caractéristiques acoustiques qui lui sont propre. L'analyse de ces signaux permet ainsi de réaliser des inventaires d'espèces.

❖ Limites de la méthode et difficultés rencontrées

La détermination des chauves-souris dans le cadre de ce type d'inventaire se base sur la méthode « française » issue du travail de Michel Barataud (2012). Dans l'état actuel des connaissances, il est possible d'identifier, dans de bonnes conditions d'écoute, 26 à 29 espèces sur les 34 françaises. Néanmoins, les cris de certaines espèces sont parfois très proches, voire identiques dans certaines circonstances de vol, c'est pourquoi les déterminations litigieuses sont rassemblées en groupes d'espèces.

Il existe une limite technique liée aux distances de détectabilité de part et d'autre du micro qui varient suivant les espèces en fonction de leur fréquence et puissance d'émission : de 100 mètres voire plus pour la Sérotine commune ou les noctules à quelques dizaines de mètres pour le groupe des pipistrelles et quelques mètres pour les murins de petite taille. Autrement dit, on ne détecte la présence d'animaux que dans une bande étroite et variable selon les espèces contactées le long des parcours. Par commodité, les transects suivent la plupart du temps la route ou les chemins existants. Cependant, le choix des parcours doit permettre d'échantillonner la plupart des milieux présents.

Dans le cadre de cette étude, un seul passage a été réalisé, au cours de l'été. Au regard du contexte, cette pression d'observation permet de dresser une première évaluation de l'activité des chauves-souris sur l'aire d'étude mais ne permet pas une analyse fine de l'activité des espèces par milieux - les sites de chasse variant d'une nuit à l'autre en fonction de différents paramètres (saison, conditions météorologiques...).

3) Données consultées

Différentes sources de données naturalistes ont été prises en compte dans le cadre de cette étude.

La bibliographie consultée comprend en particulier une extraction de la base de données de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), réalisée le 12 novembre 2014 sur la présente aire d'étude. La base de données FLORA du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) a également fait l'objet d'une analyse ainsi que le site <http://www.faune-iledefrance.org/>.

Les documents suivants ont fait l'objet d'une analyse :

- Association Noisy-le-Sec Environnement, 2001. Allo Crapaud - numéro 1. Les papillons de la Corniche des Forts : premières observations.
- BIOTOPE, 2012. Dossier de demande de dérogation pour destruction d'individus et altération d'habitats d'espèces, BPAL de la Corniche des Forts.
- CODRA, 2013. Écoquartier Gare de Pantin – dossier d'étude d'impact et résumé non technique.
- Communauté d'Agglomération Est Ensemble, 2013. Évaluation Environnementale / État initial de l'environnement - Contrat de Développement Territorial d'Est Ensemble. Version 1.
- Département de la Seine-Saint-Denis. Nature et biodiversité - Le site des parcs départementaux. Parc de la Bergère. Disponible sur : <<http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/-Parc-de-la-Bergere-.html>> (consulté le 13/11/2014).
- Département de la Seine-Saint-Denis – Direction des Espaces Verts, 2007. Données

relatives à la biodiversité des abords du canal de l'Ourcq à Noisy-le-Sec Réponse à la sollicitation de la commune de Noisy-le-Sec en date du 14 novembre 2007.

- Département de la Seine-Saint-Denis – Direction des Espaces Verts, 2011. État de la connaissance de la biodiversité – Les Lilas.
- Département de la Seine-Saint-Denis – Direction des Espaces Verts, 2011. État de la connaissance de la biodiversité – Noisy-le-Sec.
- Département de la Seine-Saint-Denis – Direction des Espaces Verts, 2011. État de la connaissance de la biodiversité – Pantin.
- Département de la Seine-Saint-Denis – Direction des Espaces Verts, 2011. État de la connaissance de la biodiversité – Romainville.
- Conseil Général de Seine-Saint-Denis - Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité. Extraction de la base de données de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU) le 12 novembre 2014 (aire d'étude Biotope).
- Écosphère, 2001. Base de Plein Air et de Loisirs de la Corniche des Forts - Communes de Romainville, les Lilas, Pantin et Noisy-le-Sec (93). Étude écologique.
- Écothème : Franck Spinelli et Rémi François, 2002. Étude des sites d'hibernation potentiels des chauves-souris sur la "Corniche des Forts" de Pantin à Noisy-le-Sec.
- EnR, 2012. ZAC « Ecoquartier du Canal », Bondy (93) – Étude d'impacts.
- GERAU Conseil, 2007. Ville de Bobigny – Dossier de Création de ZAC Site Canal de l'Ourcq / RN 3 - Étude d'impact.
- Région Ile-De-France. Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : GLACIS DU FORT DE NOISY/ROMAINVILLE.
- PLU Ville de Noisy-le-Sec – Espaces verts et biodiversité.
- Commune de Paris. Étude d'un schéma directeur de restauration écologique et fonctionnelle du domaine public fluvial de la ville de Paris. Biotope, AEI, Aquascop.

Des données bibliographiques ont été intégrées au diagnostic écologique.

4) Base de données naturalistes CETTIA-IDF

D'après la base de données naturalistes CETTIA-IDF, l'autorité environnementale signale plusieurs espèces patrimoniales observées à proximité de l'aire d'étude en juin et juillet 2015. Les espèces citées sont reprises ci-après.

- Écaille chinée : Espèce de l'annexe 2 de la directive habitat

L'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) répond en Europe à deux sous espèces : la sous-espèce *quadripunctaria* qui est l'espèce nominale et une sous-espèce endémique de l'île de Rhodes *rhodonensis* pour ses éclosions massives spectaculaires. La fiche sur *Euplagia quadripunctaria* des Cahiers d'habitats signale dans la rubrique "Évolution et état des populations, menaces potentielles" que le groupe d'experts sur les invertébrés de la convention de Berne considère que seule la sous-espèce *Callimorpha quadripunctaria rhodonensis* (endémique de l'île de Rhodes) est menacée en Europe. En France, l'espèce protégée nominale ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de gestion. Au plan écologique, la sous espèce nominale (la seule présente en France) est très commune en France. C'est une espèce cosmopolite qui se développe sur plusieurs espèces de plantes et dans plusieurs types d'habitats zones humides, lisières forestières, milieux anthropophiles...). Elle est très commune et bien répartie dans toute la France. La chenille vit sur de nombreuses plantes, en forêt, en bocage et en lisière des boisements.

⇒ Cette espèce est potentiellement présente sur l'aire d'étude, elle ne constitue toutefois pas un enjeu de conservation.

- Grand diable :

Cette espèce vit principalement sur des chênes et des autres feuillus. Les habitats présents sur l'aire d'étude ne lui sont pas réellement favorables.

⇒ Cette espèce n'est pas considérée comme potentielle sur l'aire d'étude.

- Pipistrelle de Kuhl

⇒ Cette espèce a été ajoutée comme espèce potentielle.

5) Synthèse des enjeux écologiques

Les cartes suivantes présentent la synthèse des enjeux écologiques identifiés au niveau de l'aire d'étude du projet ainsi que les continuités et la fonctionnalité écologique.

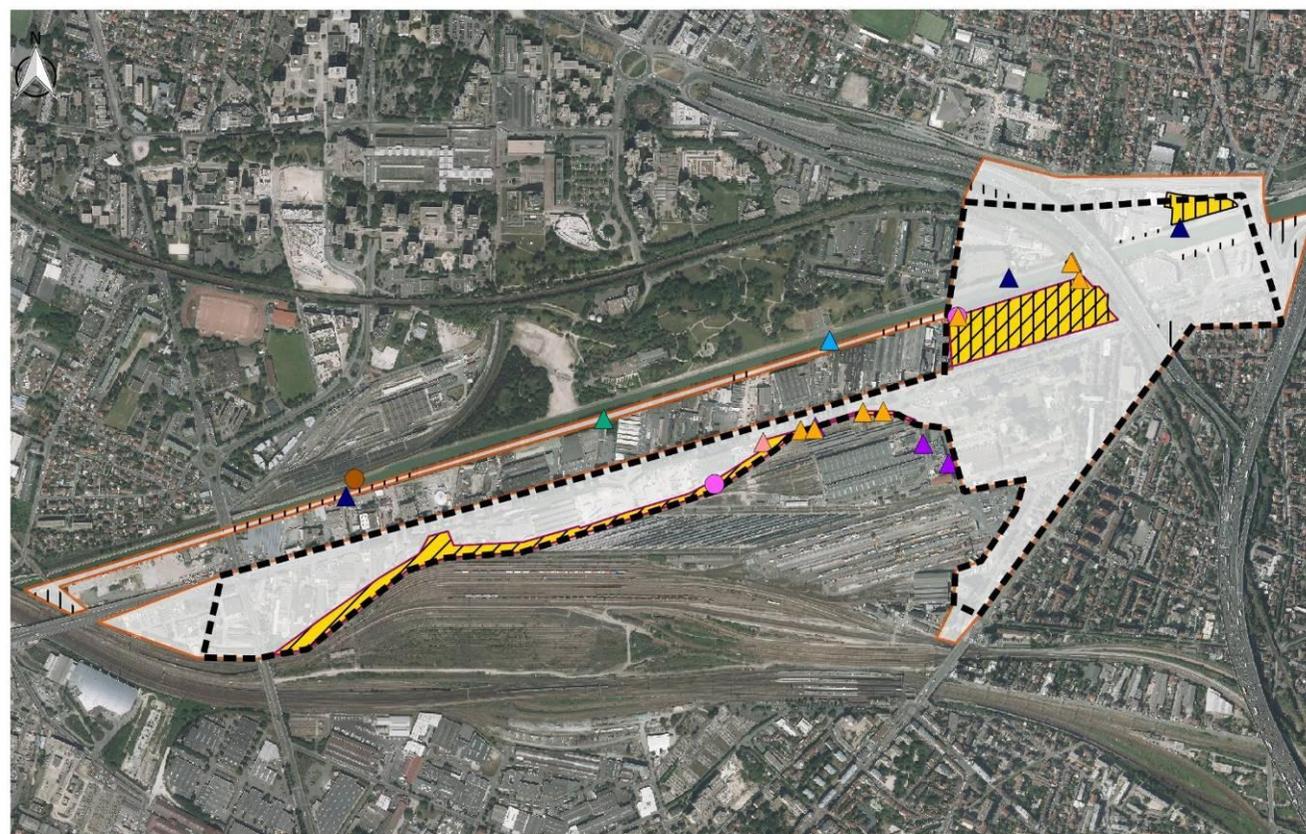
)



Synthèse des enjeux écologiques



ZAC du Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec



Source : BD ORTHO® 5 m - cartographie : Biotope 2015

250 0 250 m

Légende

--- Périmètre de la ZAC

Espèces protégées

▲ Lézard des murailles

■ Friche favorable au Lézard des murailles

▲ Bergeronnette des ruisseaux

▲ Hirondelle de rivage

▲ Cygne tuberculé

▲ Goéland argenté

▲ Sterne pierregarin

||| Habitats favorables au cortège des oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts

▲ Oedipode turquoise

▲ Oedipode aigue-marine

■ Habitats favorables aux oedipodes

Espèces remarquables non protégées

● Grissette

● Némusien

■ Périmètre de l'aire d'étude

Figure 14 : Synthèse des enjeux écologiques (source : BIOTOPE)

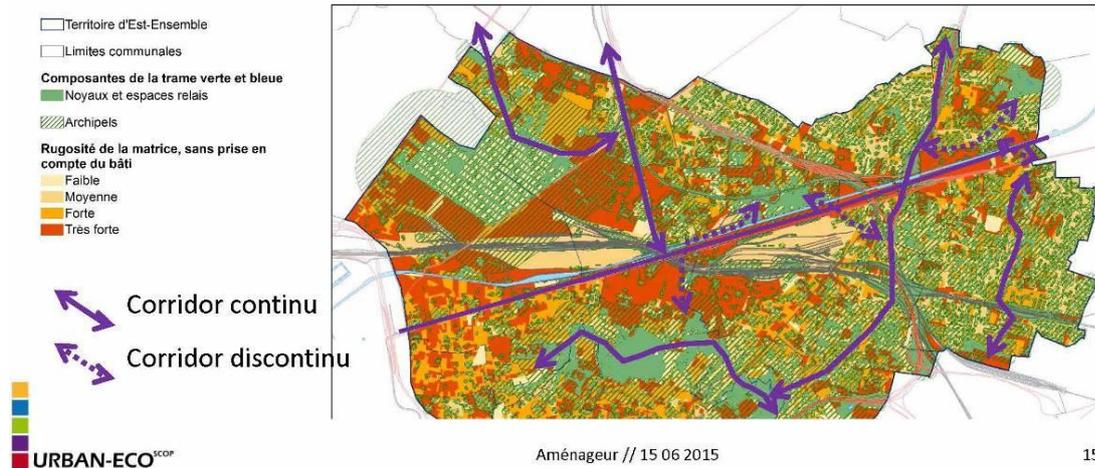


Figure 15 : TVB de la CCAE, extrait de la présentation aux aménageurs juin 2015 (URBAN-ECO, 2015)



Fonctionnalité écologique

ZAC du Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec



Source : BD ORTHO.® 5 m - cartographie : Biotope 2015

Figure 16 : Fonctionnalité écologique (BIOTOPE, 2015)

V – LA QUALITE DE L'AIR

En page 9 de l'avis, l'autorité environnementale aurait attendue des précisions quant aux méthodes de calcul retenues en particulier concernant la prise en compte des mesures in-situ pour le dioxyde d'azote et le benzène.

Les mesures in-situ réalisées pour le dioxyde d'azote et le benzène ont bien été prises en compte dans la modélisation des concentrations dans l'air.

Le niveau de pollution de l'air sur la zone d'étude a été évalué à partir des mesures réalisées in situ en mai 2015 dans la zone d'étude. Le tableau ci-dessous détaille le niveau de pollution de l'air de la zone étudiée.

Tableau 1 : concentrations mesurées dans la zone d'étude lors de la campagne in-situ (mai 2015)

	Type	NO ₂ (µg/m ³)	Benzène (µg/m ³)
P1	Fond urbain	31,0	0,6
P2	Trafic	36,5	-
P3	Fond	33,7	0,6
P4	Fond urbain	47,8	-
P5	Trafic	31,9	-
P6	Fond	23,5	0,7
P7	Trafic	64,2	1,3
P8	Trafic	98,2	1,6
P9	Trafic	79,4	-
P10	Fond urbain	30,7	1,2
	Moyenne sites de fond	33,3	0,8

Cette pollution de fond a été ajoutée aux résultats de la modélisation. Elle est considérée identique entre la situation actuelle et les situations futures.